

REGLEMENT PARTICULIER



CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

50 ème AUTO CROSS & SPRINT CAR DE ST VINCENT Des LANDES 44
4 & 5 MAI 2024

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées .Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST organise les 4 & 5 MAI 2024 avec le concours de l'AUTO CROSS De St VINCENT Des LANDES une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS & SPRINT CAR intitulée **50 ème AUTO CROSS & SPRINT CAR de ST VINCENT Des LANDES 44**

Cette compétition compte pour

- Le championnat de France d'Auto Cross
- La coupe de France d'Auto Cross
- Le championnat France de Super Sprint et de Sprint Girl
- La coupe de France de Maxi Sprint et de Junior Sprint
- Le championnat de la Ligue Régionale du sport automobile
- Le championnat des conducteurs ACO

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le **10 Février 2024** sous le numéro **11** . et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro **163** en date du **22 Février 2024**

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	<i>En Attente</i>	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	<i>RIOUX Dominique</i>	<i>Lic 14770</i>
Membres du Collège délégué ffsa	<i>MITRAC Danièle</i>	<i>Lic 6151</i>
	<i>MERCIER Jean Marie</i>	<i>Lic 4176</i>
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	<i>VALEAU Nicole</i>	<i>Lic 176665</i>
Directeur de Course	<i>RAINAUD Christian</i>	<i>Lic 6150</i>
Directeur de Course adjoint	<i>GOULLIER Stéphane</i>	<i>Lic 189942</i>
Stagiaire DC	<i>GREGOIRE Yves Valentin</i>	<i>Lic 326487</i>

Adjoints à la Direction de Course Départ	<i>GOURDON Joseph</i>	<i>Lic 8938</i>
Stagiaire départ	<i>HENRY Damien</i>	<i>Lic 12355</i>
Grille Départ	<i>DUBUISSON Bernard</i>	<i>Lic 179060</i>
Stagiaire grille	<i>CLIPET Franck</i>	<i>Lic 307572</i>
Arrivée	<i>BEAL Luc</i>	<i>Lic 9660</i>
	<i>VALEAU Didier</i>	<i>Lic 10270</i>
Adjoint Gestion image	<i>LEONATE Michel</i>	<i>Lic 12844</i>
Assistant	<i>ILLIEN Serge</i>	<i>Lic 36268</i>
Main courante vidéo	<i>BARET Evelyne</i>	<i>Lic 242849</i>
Commissaire Technique délégué FFSA	<i>LOBROT Martial</i>	<i>Lic 114567</i>
Commissaire Technique Adjoint délégué	<i>RICHARD Yves</i>	<i>Lic 4953</i>
	<i>BOUGAULT Michel</i>	<i>Lic 42903</i>
	<i>ROQUES Jean Pierre</i>	<i>Lic 178808</i>
	<i>AMOSSE Philippe</i>	<i>Lic 12734</i>
	<i>PONCET Maxime</i>	<i>Lic 297015</i>
	<i>BROUSSE Guy</i>	<i>Lic 48007</i>
	<i>SIONNEAU Mickaël</i>	<i>Lic 261013</i>
Chargés des relations avec les concurrents	<i>GASCARD Patrick</i>	<i>Lic 162732</i>
	<i>OLLITRAULT Jean Paul</i>	<i>Lic 6694</i>
	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>Lic 189022</i>
	<i>COULON Thierry</i>	<i>Lic 4777</i>
Chronométrateurs opérateur FFSA	<i>GAASCH Patrice</i>	<i>Lic 32392</i>
	<i>GAASCH Josselin</i>	<i>Lic 215796</i>
	<i>MARTINEAU Freddy</i>	<i>Lic 12279</i>
Commissaire responsable du Parc Fermé	<i>CERISIER Patrick</i>	<i>Lic 189022</i>
Secrétariat Main courante	<i>MARROT RIOUX Annie</i>	<i>Lic 14769</i>
Responsable des vérifications administratives	<i>VRIGNAUD Nadège</i>	<i>Lic 253089</i>
	<i>LE GENTIHOMME Margaux</i>	<i>Lic 315875</i>
Secrétariat serveur	<i>HARDOU Jean Jacques</i>	<i>Lic 213720</i>
	<i>MARTIN Mado</i>	<i>Lic 207487</i>
Responsable Affichage	<i>GOUYETTE Denis</i>	<i>Lic 244794</i>
	<i>MILLOT Claude</i>	<i>Lic 14844</i>
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	<i>BERNARD Jean Marc</i>	<i>Lic 153863</i>
Médecin Chef	<i>HOULDIN Nicolas</i>	<i>Lic 253579</i>
	<i>PELUCHON Tanguy</i>	<i>Lic 305202</i>
Responsable Sécurité	<i>BERNARD Jean Marc</i>	<i>Lic 153863</i>
Responsable du service presse	<i>BOISTEAU Arnaud</i>	
Speaker	<i>LEGENTILHOMME Julien</i>	<i>Lic 245099</i>
	<i>BOUSSEAU Florian</i>	<i>Lic</i>

Opérateur Vidéo	<i>RODRIGUE Didier</i>
Responsable Vidéo Société EBOO SIRET	
50776700200011Scorbe-Clairvaux Dirigeant	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur Administratif est L'ASA Auto Cross de l'Ouest et l'organisateur technique est l'Auto Cross de St VINCENT des LANDES

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	<i>Jeudi 25 AVRIL 2024 à MINUIT</i>
Publication de la liste des engagés	<i>Mardi 30 AVRIL 2024 à Minuit</i>
Date et lieu de la compétition	<i>4 & 5 MAI 2024 à ST VINCENT Des LANDES</i>
Vérifications Administratives & techniques pour les pilotes Pour Les Pilotes invités selon les convocations Tirage au sort de l'ordre de passage aux essais chronométrés	<i>SAMEDI 4 MAI 2024 De 6h50 à 9h00 Vendredi 3 MAI à Partir de 17h30</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>VENDREDI 3 MAI 2024 à 18H30 Salle du collège des Commissaires</i>
Réunion de coordination de l'équipe de Direction de course	<i>VENDREDI 3 MAI 2024 à 19H00</i>
Briefing Oral Facultatif sur décision du Directeur de course	<i>SAMEDI 4 MAI 2024 15 mn après la fin des essais chronométrés</i>
Warm up 2 Tours par division suivant tableau	<i>SAMEDI 4 MAI à partir de 8H</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>SAMEDI 4 MAI à partir de 9H ou 9H30</i>
Horaire de la course	<i>De 8 H à 20 H</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après Chaque finale</i>
Remise des prix	<i>A l'arrivée de chaque finale Au Podium</i>

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaires se dérouleront le *Samedi 4 MAI de 6h50 à 9h00* les vérifications administratives se feront au local Administratif et les vérifications techniques au local technique

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du *LUNDI 29 AVRIL* (le lundi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06 74 78 66 71

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le site « Engagé-sport.com »

Et uniquement à partir du 15 Février 2024 pour les pilotes non prioritaire

la date de clôture des engagements qui est fixée au *Jeudi 25 AVRIL 2024* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à

170 € pour la Junior Sprint

190 € pour les autres divisions avec la publicité facultative de l'organisateur,

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l'exception des catégories Super Sprint et Sprint Girl dans le cadre d'une double monte

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTO CROSS

TOURISME CUP	24
BUGGY CUP	26
MAXI TOURISME	20
BUGGY 1600	26
SUPER BUGGY	26

SPRINT CAR

MAXI SPRINT	26
SPRINT GIRL	26
JUNIOR SPRINT	26 réservé aux pilotes nés entre le <u>01 01 2006 et le 31 12 2012</u>
SUPER SPRINT	30

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'OFAC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 30 €.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'Auto Cross et le Sprint Car de ST VINCENT se déroulera sur le circuit de Bernard SEILLER à la Bouvais 44590 ST Vincent des landes Il est long de 967 mètres et la largeur est comprise entre 14 mètres et 18 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 4 MARS 2021 sous le N° 44 12 210472 AC NAT 0967

L'accès au circuit se fait par la commune de St Vincent des Landes à 12 KMS de Chateaubriant par la RN 171 Le circuit est situé à 1 km du centre de la commune de St Vincent des Landes

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré grille Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (ITS Résultats application de messagerie instantanée serveur de résultats ou autre.)

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 86 47 48

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Vendredi 3 MAI

Ouverture du parc 14H jusqu'à Minuit

1 Ere réunion du collège des commissaires sportifs à 18H30

Samedi 4 MAI

Vérifications Administratives et Techniques de 6H50 à 9h00

Warm up 2 tours suivant tableau à partir à partir de 8 Heures

Essai chronométrés à partir de 9 H ou 9H30

Briefing Oral Facultatif Sur Décision du Directeur de course Si un briefing est organisé présence obligatoire de tous les pilotes

Manche qualificative A et B à partir de 13H00

Dimanche 5 MAI

Manche Qualificatives C à partir de 8H30

Demi Finales à partir de 11H30

Suite des demi finales et Finales à partir de 13H30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral Facultatif, si un briefing est organisé , la présence de tous les pilotes est obligatoire
Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester dans leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place .

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline. Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de €.

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie. - 1^{er} 200 € - 2^{ème} 150 € - 3^{ème} 125 € - 4^{ème} 100 € - 5^{ème} 85 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 8.....

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 par poste capacité 6 KG type poudre ABC

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 35 commissaires dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **oui**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges **oui ACRB**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

HORAIRES :

- VENDREDI 3 MAI :

Ouverture du parc pilote à 14H00 à minuit

1^{ère} réunion du collège des commissaires sportif à 18H30

SAMEDI 4 MAI :

Vérifications administratives et technique de 6H50 à 9H00 pour les pilotes

Warm up 2 tours par division suivant tableau à partir de 8 Heures.

Essai chronométré à partir de 9H ou 9H30

Briefing oral Facultatif sur décision du directeur de course après la fin des essais chronométrés (près de la tour de contrôle) Si un briefing est organisé, Présence de tous les pilotes obligatoire.

Manche qualificative A et B à partir de 13H

Un Défilé et une présentation des pilotes sera organisé à partir de 22h00

- DIMANCHE 5 MAI :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi-finales à partir de 11h30

Suite des demi-finales à partir de 13h30

Démonstration d'ancien véhicules de compétition entre les demi-finales et les finales

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

DIVERS :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course et d'extincteurs de 6KG par véhicule, visible et à portée de main.